

# Certificat Conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques - Renouvellement

Les 27 et 28 avril 2020 à Salon de Provence (2 journées)

*Formation permettant d'obtenir le certificat individuel "Conseil à l'utilisation des produits  
phytopharmaceutiques"*

## Objectifs : Actualiser ses connaissances sur :

- La législation liée aux produits phytopharmaceutiques et à leur utilisation
- Les risques des produits phytopharmaceutiques pour les personnes et pour l'environnement, les méthodes et moyens de prévention et de protection
- Les stratégies de lutte limitant le recours aux produits phytopharmaceutiques

## Programme :

- 1. Evolution et actualisation de la réglementation générale et relative à l'activité professionnelle**
  - Les produits phytopharmaceutiques
  - Les installations classées pour la protection de l'environnement : l'évolution de la nomenclature et ses conséquences
  - La certification d'entreprise : Les guides de lecture, l'évolution des exigences
  - Le transport des matières dangereuses
  - Ecophyto 2 et les évolutions (CEPP)
  - La collecte et la gestion des emballages vides
  - La réglementation des déchets
- 2. Évolution et actualisation de la prévention des risques pour la santé**
  - Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
  - Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains
  - Conduire à tenir en cas d'intoxication
- 3. Évolution et actualisation de la prévention des risques pour l'environnement**
  - Impact des produits phytopharmaceutiques sur l'environnement
  - Identification des cibles impactées sur l'environnement
  - Evaluation de l'impact des produits phytopharmaceutiques sur l'environnement
  - Identification des situations à risques pour l'environnement.
  - Prévention des risques.
  - Avant le traitement (détermination de zonages...)
  - Pendant le traitement (gestion des dérives...)
  - Après le traitement (gestion des effluents)
- 4. Évaluation et actualisation des préconisations pour limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques**
  - Evaluation comparative de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et techniques alternatives
  - Stratégies pour la gestion de l'état sanitaire des végétaux.

---

**Construisons en commun l'avenir de chacun**

[www.lacooperationagricole.coop](http://www.lacooperationagricole.coop)

198, Chemin des Entrages – 13300 Salon de Provence - Tel : 04 90 55 45 45 -

Siret : 310 159 975 00039 - N° de TVA intracommunautaire FR 65 31 01 59 975

N° organisme de formation : 93130483113 - [Coop de France Alpes Méditerranée](http://Coop.de.France) référencé sur [Datadock](http://Datadock)

# Certificat Conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques - Renouvellement

Les 27 et 28 avril 2020 à Salon de Provence (2 journées)

**Intervenant :** Emmanuelle Conte

**Méthode pédagogiques & documents remis :**

Exposés théoriques

Travaux en sous-groupes, cas pratiques.

Livret stagiaire.

Attestation de formation remise au stagiaire

**Moyens pour suivre l'exécution de la formation :** feuille d'émergence et attestation de formation

**Moyens évaluation des connaissances :** exercices et cas pratiques et/ou questionnaire d'évaluation

La pédagogie est interactive. Elle est établie comme suit : 40% de théorie et 60% de pratique. Chaque sujet est traité de façon théorique puis mis en situation en groupe et/ou individuellement. Des exercices et des jeux ludiques permettent de mettre en pratique et d'ancrer durablement les nouvelles connaissances.

**Public / Prérequis :**

Conseillers et techniciens, exerçant une fonction de conseil auprès des agriculteurs



**Tarifs : Anciennement Catalog TPE**

Prise en charge à 100% des coûts pédagogiques pour les entreprises de moins de 50 salariés

(Inscriptions obligatoire via le site OCAPIAT)

---

**Construisons en commun l'avenir de chacun**

[www.lacooperationagricole.coop](http://www.lacooperationagricole.coop)

198, Chemin des Entrages – 13300 Salon de Provence - Tel : 04 90 55 45 45 -

Siret : 310 159 975 00039 - N° de TVA intracommunautaire FR 65 31 01 59 975

N° organisme de formation : 93130483113 - [Coop de France Alpes Méditerranée référencé sur Datadock](#)

### Bulletin d'inscription

À retourner à : [cfleury@coopdefrance-alpesmediterranee.coop](mailto:cfleury@coopdefrance-alpesmediterranee.coop) avant le 31 mars 2020

Entreprise/Coopérative : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Personne à contacter au sein de la coopérative : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... EMail : .....

Nom, Prénom	Fonction	Adresse mail pour envoi convocation

#### Facturation de la formation :

À votre entreprise

À votre OPCA

Nom et adresse à qui envoyer la facture :

Cachet

Nom et qualité du signataire

.....

Fait à...../...../..... Le ...../...../2020

Signature :

#### **Formation** : conditions générales de vente <sup>1</sup>

Coop de France Alpes Méditerranée se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une session, si le nombre d'inscriptions est insuffisant. L'envoi par mail de la convocation, une semaine avant la session, tient lieu de confirmation. Dans le cas où un stagiaire ne peut participer à la formation pour un cas de force majeure (maladie, accident, décès dans la famille attesté par écrit), le contrat de formation est résilié. Dans les autres situations, en cas de désistement dans la semaine précédant le stage ou d'absence au stage, 100 % du coût sera facturé à l'entreprise. La signature du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation des conditions générales de vente.

Notre référent Handicap se tient à votre disposition pour l'accueil et le déroulement de votre formation.

<sup>1</sup> Ces conditions complètent les conditions générales de vente de Coop de France Alpes Méditerranée, qui sont systématiquement communiquées à tout adhérent qui en fait la demande.